



Etat d'urgence: le parlement adopte définitivement la prolongation de six mois

Paris, 21 juil. 2016 (AFP) -

Le Parlement a définitivement adopté jeudi le projet de loi prorogeant l'état d'urgence, décidé après l'attentat meurtrier de Nice, avec un vote conforme du Sénat sur le texte entériné à la mi-journée à l'Assemblée.

Le projet de loi prolonge de six mois l'état d'urgence, tout en l'assortissant de nouvelles mesures antiterroristes.

316 sénateurs, notamment de droite et PS, ont voté en faveur du compromis trouvé la veille avec des députés à l'occasion d'une commission mixte paritaire. 26 s'y sont opposés, en particulier les membres du groupe Communiste, républicain et citoyen.

Il s'agit de la quatrième prolongation de l'état d'urgence depuis les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis.

Le nouveau texte rétablit les perquisitions administratives, qui avaient été suspendues en mai. Il facilite la possibilité pour le préfet de fermer des lieux de culte où sont tenus des propos incitant à la haine et à la violence ou faisant l'apologie du terrorisme, ou d'interdire des cortèges ou rassemblements dont la sécurité ne pourrait être garantie.

Il autorise aussi les forces de l'ordre à effectuer des contrôles d'identité et à fouiller véhicules et bagages, sans réquisition du procureur.

Le record de durée totale (effectivement votée par le Parlement) est battu avec cette nouvelle prolongation, qui porte à 14 mois l'application prévisible de l'état d'urgence, en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015.

Le précédent record remontait au début de la guerre d'Algérie en 1955: il avait été déclaré par la loi pour un an au total, mais levé au bout de huit mois. Suite au putsch des généraux, le général de Gaulle y avait certes ensuite recouru pour une durée de plus de deux ans, entre 1961 et 1963, mais sans passer par la case Parlement.

- "Aucune loi ne peut garantir un risque zéro" -

"Pour accepter cette prorogation, il fallait aller plus loin que ce que permet l'état d'urgence actuel et ajouter des mesures permanentes de lutte contre le terrorisme", a souligné le rapporteur Michel Mercier (UDI-UC). "Les mesures ajoutées renforcent les pouvoirs de l'autorité administrative et de l'autorité judiciaire, tout en restant dans le cadre constitutionnel qui est le nôtre".

Une analyse contestée par Eliane Assassi (CRC, communiste), pour qui "seule une mobilisation positive de la société permettra d'affronter le défi de Daesh", estimant que "ce projet de loi sécuritaire ne résoudra rien".

"Il est inacceptable de penser que cette Assemblée s'est déterminée sur d'autres préoccupations que de protéger les Français", lui a répondu le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement Jean-Marie Le Guen. "Nous ne laisserons pas le terrorisme fissurer la République", a-t-il lancé. "Et en nous réunissant pour voter ce texte, nous faisons la preuve de notre unité contre le terrorisme".

"Nous votons ce texte parce que nous le devons à la sécurité des Français, et parce que nos adversaires sont des barbares qui ne respectent ni notre civilisation ni la République qui est notre bien commun", a souligné de son côté Jean-Pierre Sueur (PS).

A l'Assemblée, M. Le Guen avait souligné que le texte avait évolué via les apports des députés et sénateurs. Initialement, le gouvernement prévoyait en effet de ne prolonger l'état d'urgence que de trois mois.

Le rapporteur, Pascal Popelin (PS), qui a insisté sur les "moyens de plus" contre le terrorisme apportés par le texte, a cependant noté qu'"aucune loi ne peut abolir la folie pour garantir un risque zéro".

Déplorant "l'absence du Premier ministre, du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Justice pour un moment aussi important", le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti (LR) a une nouvelle fois critiqué un "manque d'anticipation" de François Hollande, qui avait annoncé dans son allocution du 14 juillet la sortie de ce régime d'exception.

"Il ne doit pas y avoir de place pour une législation d'exception", lui a rétorqué Yves Goasdoué au nom du groupe



PAYS :France
SURFACE :100 %
PERIODICITE :Quotidien



► 21 juillet 2016 - Edition Fil Gen

socialiste et écologiste, dans le sillage des déclarations mardi de Manuel Valls.
ic-reb-jlp/blr/fm

Afp le 21 juil. 16 à 17 27.